

## Communiqué de presse

Saint-Denis, le 5 novembre 2009

### Logiciels de dispensation en officine la HAS et l'Ordre des pharmaciens signent une convention

**La Haute Autorité de Santé (HAS) et le Conseil national de l'Ordre des pharmaciens (CNOP) ont signé une convention de partenariat. Elle a pour objet l'élaboration d'une procédure de certification des logiciels de dispensation en officine.**

La Haute Autorité de Santé (HAS) et le Conseil national de l'Ordre des pharmaciens (CNOP) ont signé le 15 octobre 2009 une convention de partenariat. Cette collaboration fait suite à la publication par le CNOP avril 2008 de la Charte qualité pour les logiciels à usage de l'exercice officinal et des observations de la Cour des Comptes dans son rapport du 16 mars 2009.

Pour mémoire, la charte qualité recense l'ensemble des fonctionnalités minimales nécessaires à intégrer aux logiciels métiers pour un exercice professionnel de qualité. Elle est téléchargeable à l'adresse suivante :

[http://www.ordre.pharmacien.fr/fr/jaune/index3\\_synthese1.asp?id=279&lib=Officine%20-%20qualité](http://www.ordre.pharmacien.fr/fr/jaune/index3_synthese1.asp?id=279&lib=Officine%20-%20qualité).

La certification des logiciels de dispensation s'inscrit dans les démarches d'amélioration de la qualité des soins menées par la HAS et le CNOP. Elle est liée à la mission de la HAS consistant à élaborer une procédure de certification des logiciels d'aide à la prescription.

Elle a pour objectif de définir les exigences fonctionnelles des logiciels d'aide à la dispensation afin notamment:

- qu'ils utilisent de façon optimale les données métiers du Dossier Pharmaceutique et renforcent ainsi la sécurité de la dispensation
- qu'ils permettent aux pharmaciens d'officine d'être conformes aux évolutions réglementaires concernant la dispensation des médicaments.

La HAS apportera au CNOP son expérience acquise lors des travaux portant sur la procédure de certification des logiciels d'aide à la prescription et l'agrément des bases de données sur les médicaments.

Dans un souci de concertation et de pragmatisme, le CNOP et la HAS associeront à leurs travaux toutes les parties prenantes.

La première réunion de travail se déroulera dès la mi-novembre et permettra d'installer le Comité de Pilotage.

**Contact presse CNOP** : Anne-Laure Berthomieu - [aberthomieu@ordre.pharmacien.fr](mailto:aberthomieu@ordre.pharmacien.fr)

Tél : 01 56 21 35 90 / 06 59 80 35 84

#### HAUTE AUTORITE DE SANTE

##### Responsable du service Presse

Florence Gaudin

##### Contacts presse

Claire Syndique - 01 55 93 73 18

Gilles Djéyaramane - 01 55 93 73 17

Fax : 01 55 93 74 16

[contact.presse@has-sante.fr](mailto:contact.presse@has-sante.fr)